



Motion

de la Fraction des indépendants concernant les thèmes d'Eglise dans les programmes des chaînes de radio et de télévision locales; adoption; décision

Proposition:

Le Conseil synodal est chargé de présenter au Synode une stratégie de soutien, tant au niveau conceptuel que financier, des «fenêtres religieuses» sur les chaînes de radio et de télévision locales qui diffusent leurs émissions dans les régions du ressort territorial de nos Eglises.

Motifs:

1. Les signataires sont convaincus que les chaînes de radio et de télévision locales constituent des supports importants permettant aux Eglises d'intéresser un large public à des thèmes traités par elles. Les émissions religieuses sur les radios locales suscitent en effet un vif intérêt. Les expériences réalisées avec «TeleBilingue» sont ainsi très positives. Les émissions religieuses de radio existant actuellement constituent une vitrine importante qui permet de valoriser l'image de nos Eglises et de faire connaître ce qu'elles font.
2. Différentes organisations (p.ex. radio Emme, radio Berner Oberland, radio Rabe), qui proposent des émissions religieuses dans les régions du ressort territorial de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure, sont financées par des paroisses, des syndicats de paroisse ou encore des associations regroupant paroisses et Eglises libres. L'apport financier est décidé sur une base volontaire et donc limité à certaines régions. A ce jour, l'Union synodale n'a défini aucune politique de soutien, tant sur le plan financier qu'au niveau du contenu.
3. Certes, l'Union synodale apporte une contribution limitée dans le temps aux productions religieuses de «TeleBilingue», mais cette télévision locale bernoise ne produit pas une "émission d'Eglise" proprement dite.
4. Par ailleurs, la professionnalisation croissante des médias met les Eglises au défi de réaliser des productions d'un haut niveau de qualité. Dans les radios locales, la plus grande part de travail incombe à des bénévoles qui ont donc besoin d'un soutien et d'une formation continue dispensée par des professionnels.

5. La motion exclut volontairement les activités de communication des Eglises sur internet ou par SMS. Nous sommes aussi d'avis que ces supports médiatiques modernes favorisent la communication des Eglises. Néanmoins, pour les Eglises, la communication par SMS et sur Internet a, au niveau du contenu ou de public visé, un impact bien moindre qu'une émission de radio ou de TV. Pour ce type de communication, qui ne peut guère s'appuyer sur des organisations existantes ni sur une base d'expériences, des solutions nationales devraient être recherchées.

Les signataires demandent au Conseil synodal de définir une stratégie de soutien à long terme – tant sur le plan financier que sur celui du contenu – relative à la présence des Eglises sur les chaînes de radio et de télévision locales dans les régions de notre ressort territorial.

Thoune, le 25 mai 2011

Auteurs de la motion: pour la Fraction des indépendants;
Willy Bühler et 29 cosignataires